



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018

**Présent.e.s :** Stéphane BERTIN, Christian DEDECKER, Jean-Luc DEYE, Maryse FABRE, Brigitte LEGRAND, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Michèle SOLOWETCHICK

**Absent.e.s :** Caroline FAVIER ayant donné pouvoir à Maryse FABRE, Claude SEUREAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc DEYE, Mathilde BERGER

### Gestion des biens communaux

- Gestion du gîte « L'Ecole à giter »

Madame le Maire rappelle qu'après une première année de fonctionnement sous la forme novatrice d'un marché de prestation de services, il est nécessaire de faire les bilans d'activités et financier de l'année écoulée, très positive, mais également, le bilan de l'investissement humain que cela a représenté pour Bernard et Babette JEAN.

Bernard JEAN présente l'historique du gîte depuis début 2017, et les premiers contacts avec la commune grâce aux travaux des étudiants de master 2 de la faculté d'économie de Grenoble, parcours Economie Des Organisation Stratégie Economiques du Sport et du Tourisme, dans lequel il enseigne. Par la suite, l'idée, à titre personnel, de proposer de s'investir en couple dans la gestion et la structuration du gîte a muri autour de plusieurs axes de motivations : un projet touristique, de vie locale et la viabilité économique.

Madame le Maire souligne que leur démarche est une vraie opportunité pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les pièces du marché et les tarifs pour la période du 20 octobre 2018 au 19 octobre 2019.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les mises à disposition à titre gratuit suivante, jusqu'au 30 avril 2019 de:
  - ✓ Une partie du hangar du plateau au Syndicat Mixte des stations des Bauges ;
  - ✓ Une partie du hangar du plateau à Didier BRAULT ;
  - ✓ Le garage du foyer au plateau à l'association Bauges ski Nordique.
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte :
  - ✓ de proposer un nouveau bail pour 3 ans au locataire de l'appartement T3 Sud à compter du 8 septembre 2018;
  - ✓ l'indexation du loyer mensuel de l'appartement T3 Nord de 470 euros sur l'indice à la construction de l'INSEE-valeur 1699 (indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 paru le 20 septembre 2018) ;
  - ✓ de proposer un bail pour 3 ans au locataire de l'appartement T3 Nord à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

## Secours sur le territoire communal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer les conventions à intervenir du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019 :

- ✓ Pour les secours hélicoptérés Français à hauteur de 56,80 euros TTC ;
- ✓ Pour le secours en ambulances :

Ambulances	TARIFS 2018/2019					
	CH CHAMBERY	Médipôle CHALLES LES EAUX	Centre Hosp. AIX LES BAINS	Clinique Herbert	Centre Med. ST JEAN D'ARVEY	MM LESCHERAIN ES
BAUGES TAXIS ET AMBULANCES	245.00	245.00	260.00	260.00	235.00	225.00
LAUR'ALPES AMBULANCES	235.00	235.00	245.00	245.00	218.00	235.00
AMBULANCES FRANCAISES	235.00	235.00	245.00	245.00	218.00	235.00
AMBLANCES AIXOISES			360.00	360.00		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de de demander aux intéressés le remboursement des frais engagés par la commune pour les secourir, conformément aux tarifs votés par la commune et le Syndicat Mixte des stations des Bauges.

## Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide la décision modificative suivant pour régulariser le chapitre 14 suite à la DM5, et pour permettre le versement de la subvention complémentaire de Noël 2018 au RPI d'Arith (40 euros) et à l'Ecole de Lescheraines (20 euros) :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739223 : FFIC Fonds national de péréquat <sup>e</sup>		226.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>226.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	286.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>286.00 €</b>	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		60.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>60.00 €</b>

La séance est levée à vingt-deux heures trente.

Le Maire,  
Maryse FABRE

